

Décision Générale colonial

Décision n° 424 Personnel européen.

n° 424

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 28 juillet 1942
Numéro JO n° 548 du 31/07/1942	Date du numéro 31 juillet 1942

TEXTE INTÉGRAL

Les soldes globales annuelles des fonctionnaires malgaches placés hors cadres dont les noms suivent sont fixées comme suit pour compter du 1er juillet 1942 : 1° Toto (Jérôme), écrivain interprète principal de 3e classe : 33.360 francs. 2° Razafimamonjy (Manuel), ouvrier d'artde 3e classe du chemin de fer : 25.650 francs.